

17 janvier 2018

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 mars 2015 de M. Grégoire Carasso: «Murs de grimpe à la Queue-d'Arve».

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant:

- la proposition PR-1102 acceptée à l'unanimité (moins une abstention) par le Conseil municipal le 21 janvier 2015, et notamment sa partie relative à la construction prochaine d'un mur de vitesse au centre sportif de la Queue-d'Arve;
- la motion M-904 acceptée à l'unanimité du Conseil municipal le 18 février 2015;
- l'espace limité dans la grande salle omnisport où se trouvent actuellement les murs de grimpe du centre sportif de la Queue-d'Arve;
- le fait que ce même espace connaît des occupations intensives tant en nombre de personnes qu'en type d'activités sportives,

le Conseil administratif pourrait-il étudier les avantages, désavantages, coûts et opportunités d'un déplacement des murs de grimpe du centre sportif de la Queue-d'Arve dans la salle mitoyenne du boulodrome?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette question écrite fait suite au vote de la motion M-904, le 18 février 2015, demandant au Conseil administratif de développer l'offre en matière de grimpe, avec l'aménagement d'au moins une nouvelle très grande infrastructure en salle et de plusieurs petites nouvelles structures.

Outre le développement d'un projet de salle dédiée à la grimpe sur le site de la gare des Eaux-Vives, le Conseil administratif a déposé devant le Conseil municipal la proposition PR-1260 du 4 octobre 2017, renvoyée pour traitement le 14 novembre à la commission des sports. Cette proposition d'ouverture de crédit comprend un nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve.

En effet, l'état des lieux effectué en 2013 par des mandataires extérieurs a notamment permis d'établir pour la Queue-d'Arve:

- que le boulodrome est relativement peu utilisé par rapport au nombre d'heures d'ouverture du centre sportif et seulement à certaines périodes de la semaine et de l'année;

- qu’il est recommandé de réduire la surface consacrée aux jeux de boules et d’affecter l’espace récupéré pour la pratique d’autres sports.

Après la réalisation de cet état des lieux, le travail des images directrices a été mené dans une vision prospective étant donné la saturation actuelle des infrastructures et le peu de parcelles disponibles en Ville de Genève.

La démolition-reconstruction du centre sportif de la Queue-d’Arve ne peut se situer qu’à l’horizon 2030-2035, lorsque la Voirie aura quitté les lieux permettant la réalisation du grand parc des sports reliant les Vernets à la Queue-d’Arve. Or le bâtiment construit à titre provisoire en 1990 se trouve actuellement à mi-parcours de vie, d’où la nécessité d’intervenir sur les installations techniques (CVSE) et d’améliorer les conditions eu égard à la loi sur l’énergie, avec comme objectif de porter la durée de vie du bâtiment à 40 ans. Ainsi, dans le court terme, il est nécessaire d’optimiser le site et pour ce faire, il est proposé d’y installer des murs de grimpe au rez-de-chaussée et sur la mezzanine (escalade Bloc) et des cabines de squash, tout en maintenant les équipements nécessaires à la pétanque.

Ainsi, cette optimisation de l’espace du boulodrome permettra la pratique de nouvelles activités comme le squash tout en offrant des murs de grimpe remis à jour.

Cette opération permettra aussi la transformation de la salle omnisports, dans laquelle se trouve aujourd’hui le mur de grimpe, en salle dédiée aux manifestations avec une capacité de 3500 personnes (gradins fixes). Les murs de grimpe existants seront démontés et évacués.

Le Conseil administratif partage donc la préoccupation du Conseil municipal qu’il mettra en œuvre après le vote de la proposition PR-1260 par le Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan